

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8, 9 novembre 2016

2016 V 343 relatif à l'accueil des réfugiés.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant qu'après le démantèlement de la jungle de Calais, le quartier de Stalingrad est devenu le premier campement de réfugié-es de France, avec plus de 2000 personnes présentes ;

Considérant l'ampleur de la crise migratoire internationale et le nécessaire respect des conventions internationales et du droit d'asile ;

Considérant qu'un grand nombre de familles avec des enfants en bas âge, de mineurs isolés étrangers arrivent chaque jour sur le site ;

Considérant que les deux centres d'accueil humanitaire prévus par la ville de Paris n'ont pas encore ouvert ;

Considérant que l'urgence de la situation ne permet pas d'attendre l'ouverture de ces sites pour la prise en charge des réfugiés de Stalingrad ;

Considérant que la ville de Paris s'est engagée dans son plan de mobilisation à être exemplaire sur ses domaines de compétences ;

Considérant par ailleurs la mobilisation exemplaire, bénévole et humaniste des riverains de l'avenue des Flandres et du boulevard de la Villette pour distribuer nourritures, vêtements et bien de première nécessité aux réfugié-es ;

Considérant que riverain-es comme migrant-es ont un égal droit à la dignité ;

Aussi, sur proposition de Aurélie Solans, Fatoumata Kone, Marie Atallah, Anne Souyris, David Belliard, Jérôme Gleizes et les élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP) et des élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP),

le Conseil de Paris émet le vœu que :

- La collectivité parisienne mette en œuvre des moyens exceptionnels afin de prendre en charge, conformément à ses engagements et ses obligations légales, les mineurs isolés étrangers ainsi que les femmes seules, les femmes enceintes ou avec enfant et familles avec enfants en bas âge présents sur le camp de Stalingrad ;
- Le conseil de Paris interpelle l'État afin que d'urgence une vaste opération de mise à l'abri de tous les migrant-es réfugié-es autour de Stalingrad soit réalisée, et que cessent les opérations de police sans mise à l'abri ;
- Le domaine intercalaire de la ville soit à nouveau mobilisé pour ouvrir des places d'hébergements pour les réfugié-es en parallèle de l'ouverture des centres humanitaires de La Chapelle et d'Ivry-sur-Seine, et ce dans tous les arrondissements de Paris ;
- Soit mis en œuvre le protocole d'intervention d'urgence adopté en conseil de Paris, dès l'émergence d'un campement, qui définisse la marche à suivre (sécurisation, conditions sanitaires, besoins fondamentaux) et incluant un renforcement des dispositifs d'accès au droit sur et aux abords des campements pour permettre un accompagnement des personnes et une mise à l'abri rapide au fil de l'eau.
- Que des moyens logistiques soient temporairement mis à disposition des bénévoles distribuant nourriture, vêtements et biens de première nécessité